

sion à la cour d'appel qui a unanimement confirmé le jugement du tribunal inférieur, qui était celui des arbitres. Des juges de la province de Québec se sont prononcés trois fois.

L'hon. M. LEMIEUX: Exactement comme dans l'affaire Bélanger.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a parlé assez longuement et assez fort; il devrait vraiment me permettre de continuer maintenant. Je sais qu'il assimile ce procès à un autre, mais cela ne change rien à l'affaire. Celle-ci est précisément telle que je l'ai exposée au comité, et je la raconte afin que celui-ci sache quelle est la cause de la véhémence de l'honorable député.

De plus, les demandeurs ont représenté que l'Etat avait insisté sur un appel à la cour suprême du Canada, qu'il avait interjeté appel et que la cour suprême, où M. Lafleur occupait pour l'Etat, avait confirmé sans dissidence le jugement de la cour d'appel de la province de Québec sur les deux points en litige, et que le ministère de la Justice avait été d'avis que ce serait une perte de frais que d'aller plus loin que la cour suprême. Ils n'ont pas mentionné ce dernier fait que j'ai découvert, informations prises. Ils m'ont dit: Comment expliquez-vous que vous restiez en possession de notre propriété, étant donné le jugement des trois cours qui ont été unanimes à nous donner gain de cause, jugement qu'il vous faut mettre de côté pour refuser de nous payer? L'affaire m'étant ainsi présentée, je ne pouvais rien faire. Je l'ai soumise au ministère de la Marine qui m'a fait rapport qu'il refusait encore de payer et qu'il ne croyait pas devoir le faire. Néanmoins, il n'invoquait pas de motif légitime à l'appui de son attitude. Toutefois, il était d'avis de ne pas payer. Je discutai l'affaire avec le ministère de la Justice et je constatai qu'il croyait qu'il ne servirait de rien d'aller plus loin; de fait le meilleur conseil qu'il avait reçu avant que l'affaire eut été portée devant la cour suprême, c'était qu'il n'aurait pas gain de cause.

Voilà ce qui en était. Depuis, je n'ai jamais entendu parler de l'affaire et j'ignorais même—j'aurais cependant dû le savoir—que ce crédit fût inscrit au budget. Mais l'inscription de ce crédit n'a pas plus de rapport avec l'élection d'Yamaska qu'il n'en a avec celle du Sud-Africain; elle y est absolument étrangère. En tout cas, on aura bientôt la clé du mystère.

[Le très hon. M. Meighen.]

M. LAVIGUEUR: Le ministre ignore-t-il que le directeur du parc Saint-Charles est allé dans le comté d'Yamaska pendant la campagne électorale?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'en ai jamais rien su. J'ai beaucoup entendu parler de l'élection d'Yamaska, et il en sera encore longtemps question dans le pays; mais si j'étais à la place des députés de la gauche, j'en parlerais le moins possible. Je ne suis pas allé dans ce comté-là et je n'ai pris aucune part à l'élection; je crois cependant que nombre d'oppositionnistes, y compris mon honorable ami, y sont allés.

M. LAVIGUEUR: Non.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il s'y est transporté en esprit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il est bien seul à n'y avoir pas été, car je crois savoir que c'est par vingtaines que nos adversaires s'y sont rendus; de plus nous avons le compte rendu de certains de leurs discours.

M. BUREAU: Vous n'y pouvez trouver rien et c'est ce qui vous contrarie.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'y trouve rien de bien important; ils sont assez maigres et ne portent nullement sur le programme du parti libéral. Il est certain qu'ils n'ont aucun rapport avec aucune des questions qui occupent l'attention de la Chambre et du pays.

M. LAPOINTE: Le premier ministre aimerait-il à débattre cette affaire avant la prorogation des Chambres? Nous sommes à son service.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous ne sommes pas plus pressés que les députés de la gauche. C'est mon honorable ami qui a amené l'affaire sur le tapis. Peu importe qui est allé dans le comté d'Yamaska; je dis que le présent crédit est aussi étranger à cette élection qu'à celle du Sud-Africain.

Je le répète, on saura bientôt à quoi s'en tenir. Le représentant de Maisonneuve affirme qu'il y a eu fraude, qu'il y a eu collusion entre les parties, accaparement illicite du terrain et vol, ce qu'il se fait fort de prouver.

L'hon. M. LEMIEUX: Comme dans l'affaire Bélanger.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne connais rien de l'affaire Bélanger.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est moi qui vous en ai tiré.